

***LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION
DES DIFFERENTS ACTEURS DU
PARTENARIAT ACP-UE***

Léonard MATALA-TALA

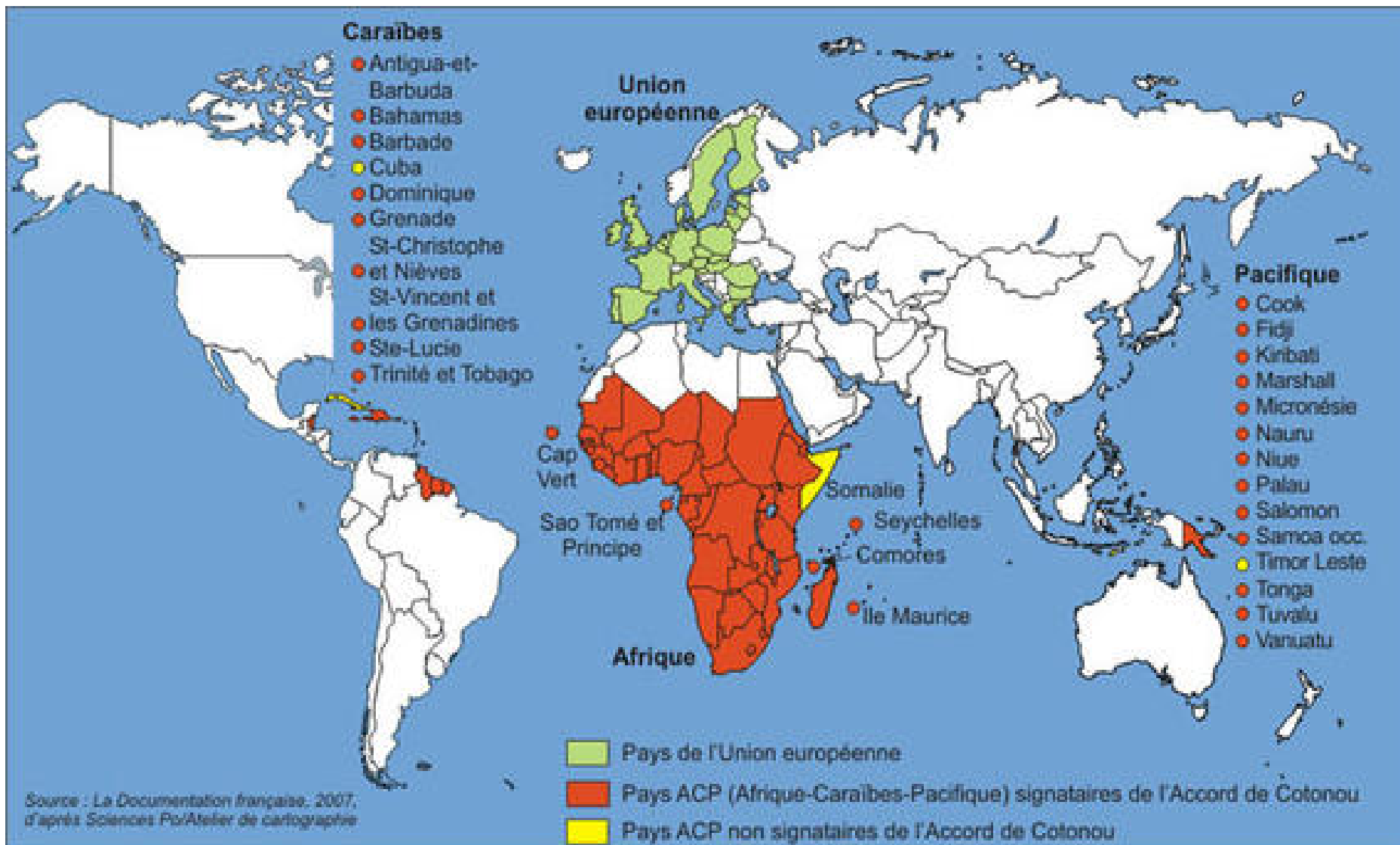
Maître de Conférences HDR de Droit public

ISAM-IAE Nancy

IRENEE

Université de Lorraine

leonard.matala@univ-lorraine.fr



La participation et l'implication des différents acteurs du partenariat ACP-UE

Cette conception intégrée de la coopération n'est que rarement appliquée car la relation reste essentiellement centrée sur l'aide.

Ce qui aboutit à :

I. UNE DUALITE IMPARFAITE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- A. L'indétermination européenne**
- B. L'inconstance africaine**

II. UNE ACTION INCOHERENTE DES MULTIPLES ACTEURS

- A. Les lacunes des institutionnels**
- B. La faiblesse des acteurs non étatiques**

I. UNE DUALITE IMPARFAITE DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

La coopération au développement

- une **compétence partagée** entre l'UE et ses Etats membres (EM).
- une **action prioritaire** de l'Union européenne (traité de Maastricht)
- des **objectifs ambitieux**

Objectifs de la coopération au développement (art. 21 TUE, 208-213 TFUE)
Développement économique et social durable des PVD, leur insertion harmonieuse et progressive dans l'économie mondiale et l'éradication de la pauvreté.

Mais **la réalisation de ces objectifs souffre** de :

- ➔ 1. Lenteur dans la mise en œuvre des engagements
- ➔ 2. Complexité des mécanismes de financement
- ➔ 3. Incohérences dans l'octroi de l'aide
- ➔ 4. Fragmentation de l'Afrique

I. UNE DUALITE IMPARFAITE DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Groupe ACP = rassemblement des Etats avec lesquels les pays européens ont des relations historiques.

Quatre catégories socio-politiques :

- **Etats émergents** République Sud Africaine et Nigeria, etc.
- **Etats en retard** Sierra Léonne, Djibouti, Somalie, Erythrée, Malawi, etc.
- **Pays secoués / mouvements révolutionnaires** Soudan, RDC, Congo, RCA, Tchad, Rwanda, Burundi, Mali, Niger, etc.
- **Pays stabilisés, démocratiques ou non** Ghana, Sénégal, Kenya, Zambie, Tanzanie, Cameroun, Angola, Gabon, etc.

Trois aspects de l'inconstance

- ➔ 1. Passivité / irresponsabilité des Etats africains face aux engagements
- ➔ 2. Responsabilité des dirigeants dans le statu quo/dégradation
- ➔ 3. Incapacité de s'unir pour parler d'une seule voix.

II. UNE ACTION INCOHERENTE DE MULTIPLES ACTEURS

Acteurs du Partenariat ACP-UE :

Article 2 Cotonou : EM, Autorités locales, sociétés civiles

Art.4 : Parl Etats ACP, ALD (Autorités locales décentralisées)

Art.6 : Autorités publiques (loc, région, nat), OR ACP, UA

Acteurs non étatiques (secteur privé, partenaires économiques & sociaux, syndicats; soc. civ. de toute forme.

➔ Les lacunes des institutionnels (A)

➔ La faiblesse des acteurs non étatiques (B)

II. UNE ACTION INCOHERENTE DE MULTIPLES ACTEURS

L'accord de Cotonou a une approche globale et intégrée qui associe les acteurs économiques, sociaux, de la société civile ainsi que les organisations non gouvernementales au processus de développement.

Trois types de lacunes :

- ➔ **1. Cadre d'action mal défini :** Plusieurs acteurs avec des intérêts et objectifs divergents
- ➔ **2. Place de l'Union africaine dans le partenariat :** Adoption de l'agenda 2063 de l'UA : transformation socio-économique positive de l'Afrique dans les cinquante années à venir. Et dans les 5 ans à venir...?
- ➔ **3. Positionnement face aux BRICS :** Nouveaux acteurs mondiaux avec une vision nouvelle et pragmatique du développement. Ce modèle émergent permettra-t-il le développement des ACP, la construction d'un Etat de droit et le partage des richesses?

II. UNE ACTION INCOHERENTE DE MULTIPLES ACTEURS

- ⇒ **1. Officiellement parties prenantes au Partenariat.** Mais un acteur à part est ignoré : la multinationale très influente sur le terrain, dans l'absence de contrôle du pouvoir central.

- ⇒ **2. Pas d'implication officielle effective :** OSC ACP-UE pas invitées aux réunions des GEC.

- ⇒ **3. Très forte dépendance vis-à-vis de l'Etat ACP :** Reconnaissance légale et statutaire, mais conditionnelle

Mes propos ne sont pas pessimistes. Ils tentent d'être réalistes pour éviter les désillusions dans l'avenir.

Pour remettre l'humain au cœur du partenariat ACP-UE post 2020 :

- ➔ **Egalité des partenaires** : Réduire l'asymétrie. Que font les ACP pour l'UE ?
- ➔ **Comment relever ENSEMBLE les défis à venir** : Le changement climatique et la protection des ressources naturelles?
- ➔ **Cohérence des actions respectives** : quelle attitude de l'UA et de l'UE face à l'irresponsabilité de certains dirigeants africains et européens ?
- ➔ **Cohérence, pertinence et compatibilité des priorités** : démontrer, de part et d'autre, une réelle volonté d'atteindre les objectifs.
- ➔ **Cibler les besoins, clarifier les objectifs et repenser la mise en œuvre**: pour garantir et assurer la pérennité du développement.
- ➔ **Rendre compte de son action** : Parlements (européen, panafricain, nationaux)